Zacharie et la Vierge seront les interlocuteurs de Gabriel — en hébreu : *virilité de Dieu* — et cet « homme » leur parlera d'une voix humaine (Luc, 1 : 11-20, 26-38). Les saintes femmes myrophores, au matin de la Résurrection, ont une « apparition d'Anges », pareils à des « hommes, vêtus de robes resplendissantes » (*ibid.*, 24 : 4, 23). Marie-Madeleine, en se penchant vers le sépulcre, aperçoit deux Anges « assis » (Jean, 20 : 12) ; les sentinelles avaient entrevu l'un d'eux, « roulant la pierre » du tombeau (Matt., 28 : 2-3). Deux autres apparaissent à l'Ascension, toujours pareils à des hommes (Actes, 1: 10) ; un troisième se montre à Corneille « clairement » (*ibid.*, 10 : 3). Un autre encore délivre Pierre de sa prison (*ibid.*, 12 : 7-10). Mentionnons simplement les interventions angéliques dans l'Apocalypse.

Or, toutes ces angélophanies suggèrent qu'il s'agit là d' « esprits » contactant l'univers par l'intermédiaire d'une substance ou forme, passive et expressive, pouvant s'appeler un « corps ». Et ce « corps » est normalement capable de manger, de savourer un festin, d' « étendre la main pour retirer Loth vers eux dans la maison, fermant ensuite la porte », de « saisir par la main Loth, sa femme et ses deux filles », de les « emmener hors de la ville » (Gen., 18 : 8 ; 19 : 3, 10, 16). Les plus lourds travaux n'ont rien qui décourage leur force physique : « rouler le roc du sépulcre et s'asseoir dessus » (Matt., 28 : 2 ; chez saint Jean, ils sont deux à se reposer ainsi, comme de bons ouvriers après un rude boulot : trait humain, comme le *quaerens me sedisti lassus* du *Dies irae*) ; « frapper Pierre au flanc pour le réveiller » (Actes, 12 : 7 ; on *voit* le geste : il est « nôtre » !), exprimer dans un langage articulé le discours mental (comme au seuil de saint Luc)... voilà ce que font les Anges.

Il est certain, d'autre part, que, *SI* les Anges ont un « corps », comme l'a cru l'Église des premiers siècles, comme le veut encore la théologie orientale, il ne peut s'agir d'une matière grossière et dense, corruptible au même degré que la nôtre. Il ne s'agit pas de « peaux de bêtes » (Gen., 3 : 21). Les corps angéliques sont incomparablement supérieurs à ceux que nous possédons actuellement. Tout comme le Christ *après la Résurrection*, ils apparaissent et disparaissent, descendent du ciel et y remontent ; de toute évidence, leurs « corps » ne sont pas, au même point que les nôtres, soumis aux lois régissant les substances matérielles. On en vient, alors, à penser au « corps spirituel » qui nous est promis pour *après la Résurrection* (1 Cor., 15 : 42). L'analogie angélo-humaine doit, cette fois, se vérifier plus rigoureusement. Parlant de l'état qui sera nôtre après le Jugement final, Notre-Seigneur déclare que les élus définitivement sauvés, donc ressuscités, seront, non seulement « les égaux des Anges », mais « *comme eux* », et Il n'ajoute aucune restriction ou spécification (Luc, 20 : 36 ; Matt., 22 : 30 : « Dans le ciel, ils (les hommes) seront comme les Anges de Dieu). Or, nous savons que l'humanité à jamais stabilisée dans la gloire vivra dans un univers rénové, comprenant une « terre nouvelle » aussi bien qu'un « nouveau ciel », et qu'elle exercera son commerce, sa vie *ad extra*, par le truchement d'un *corps*, glorieux mais authentiquement « corps ». Ressuscités, pourvus d'un organisme « sublimé », nous serons, dit le Verbe incarné, « pareils aux Anges », non seulement ἰσάγγελοι (saint Luc), mais ὡς ἄγγελοι (saint Matthieu). Y a-t-il, enfin, simplement métaphore lorsque la Bible nous montre les Anges pourvus d'ailes et volant (Isaïe, 6 : 2 ; Ézéch., 1 : 5 ; Daniel, 9 : 21 ; Apoc., 8 : 13 ; 14 : 6 ; 12 : 14) ?

Mais, dira-t-on, *SI* les Anges ne sont pas des « esprits purs », il leur